



Cession parts sociales et modification dénomination

Par **alex**, le **24/03/2012** à **23:28**

Bonjour,

J'ai un petit souci concernant une sarl : nous sommes deux associés A et B qui voulons acheter la totalité des parts sociales détenus par deux autres associés C 50% et D 50%. Ceux –ci sont les cédants et nous les cessionnaires, mais en même temps on veut changer la dénomination sociale de la sarl.

Est-ce qu'on est obligé dans ce cas de faire deux pv de l'assemblée générale ou pas ?

Le premier doit se faire par les anciens associés comme quoi ils cèdent leurs parts et le deuxième pour changer la dénomination. Je ne suis pas sûr. Pouvez-vous m'envoyer un modèle de pv afférent à cette situation.

Cordialement

Par **Michel**, le **25/03/2012** à **19:03**

Bonjour,

Pour la cession des parts, il n'est pas nécessaire de faire une AG !

par contre, il en faut pour la démission de l'ancien gérant, et la nomination du nouveau, si il y a lieu.

Et bien sur, une AGO pour modifier la dénomination sociale de la Sarl.

Michel

Legalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques